

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018 à 19h30, à SAINT AULAYE Compte-rendu

Budget Assainissement

Compte administratif

Le Conseil, sous la présidence de Mme Garcia, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement Dépenses : 155 609.09 €

Fonctionnement Recettes : 314 618.20 €

Investissement Dépenses : 122 010.31€

Investissement Recettes : 1 086 415.14€.

Compte de gestion

le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

Affectation de résultat

Le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement étant de 964 404.83 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 159 009.11 € et les restes à réaliser en recettes étant de 1 067 623.85 €, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 103 219.02 €. Ainsi le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent de fonctionnement en résorption des besoins de financement) : 103 219.02 €,
- à la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 55 790.09 €.

Redevance d'assainissement

Considérant les résultats précédents, le Conseil décide de reconduire le montant de la redevance d'assainissement 2018 telle qu'elle avait été votée en 2017, soit :

- Abonnement : 7.73 € par mois, soit 92.76€ par an
- Prix du m³ : 1.32 €
- 0.24 €/m³ d'eau consommée au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Budget primitif

le Conseil adopte, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- Fonctionnement Dépenses : 183 383.00 €
- Fonctionnement Recettes : 183 383.00 €
- Investissement Dépenses : 1 411 614.00 €
- Investissement Recettes : 1 411 614.00 €

Budget Lotissement Route de la Double

Compte administratif

le Conseil approuve, sous la présidence de Mme Garcia, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement Dépenses : 198.60 €
- Fonctionnement Recettes : 0 €

- Investissement Dépenses : 0 €
- Investissement Recettes : 0 €.

Compte de gestion

le Conseil adopte le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif. Lors du Conseil Municipal du 24 novembre 2017, il a été décidé de clore ce budget. La subvention restant à percevoir du Conseil Départemental d'un montant de 20 000€ sera budgétée sur la Commune.

Budget Centrale

Compte administratif

le Conseil approuve, sous la présidence de Mme Garcia, à l'unanimité, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement Dépenses : 24 976.01 €
- Fonctionnement Recettes : 31944.62 €
- Investissement Dépenses : 15 547.87 €
- Investissement Recettes : 9 697.40 €.

Compte de gestion

le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

Affectation de résultat

Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement étant de 5 850.47 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 6 968.61 € et n'ayant pas de restes à réaliser, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 5 850.77 €. Ainsi il est décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- compte 1068 (excédent de fonctionnement en résorption des besoins de financement) : 5 850.47€
- à la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 1 118.14€.

Budget primitif

le Conseil adopte, par 15 voix Pour, 3 voix Contre et 0 abstention, les propositions suivantes :

- Fonctionnement Dépenses : 31 774.00 €
- Fonctionnement Recettes : 31 774.00 €
- Investissement Dépenses : 82 051.00 €
- Investissement Recettes : 82 051.00 €.

Monsieur le Maire précise que, en dépenses d'investissement, les 60 000 € prévus pour l'acquisition d'un dégrilleur, sont équilibrés en recettes d'investissement par un emprunt à la même hauteur. Il est bien entendu que ce type de financement est un exercice habituel de comptabilité et ne signifie nullement que la commune va recourir à un nouvel emprunt car ce n'est pas dans ses objectifs. Par ailleurs, le dégrilleur devant bénéficier d'une subvention de 80% dans le cadre de la continuité écologique, la Commune ne va réaliser pas un emprunt pour un somme de 10 000€. Madame Maryse PETIT, Inspectrice des Finances, confirme et explicite ce point de vue.

Budget Camping

Compte administratif

le Conseil approuve, sous la présidence de Mme Garcia, à l'unanimité, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement Dépenses : 19 793.29 €
- Fonctionnement Recettes : 18 693.14 €

- Investissement Dépenses : 0 €
- Investissement Recettes : 14 223.87 €

Compte de gestion

le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

Affectation de résultat

Lors de la séance du 24 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé la clôture de ce budget. Pour l'année 2017, le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement est de 30 886.62 € et le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement de 1 053.77 €. Ces excédents seront donc reportés sur l'affectation de résultat du budget principal.

Budget Locations Communales

Compte administratif le Conseil approuve, sous la présidence de Mme Garcia, à l'unanimité, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement Dépenses : 363 860.97 €
- Fonctionnement Recettes : 446 319.49 €
- Investissement Dépenses : 186 164.15 €
- Investissement Recettes : 148 895.54 €.

Compte de gestion

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

Affectation de résultat

Le solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement étant de 37 268.61 €, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 82 858.52€ et n'ayant pas de restes à réaliser, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 45 189.91 €. Ainsi il est décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement en résorption des besoins de financement : 37 268.61 €
- Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 45 189.91 €.

Budget primitif

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- Fonctionnement Dépenses : 306 690 €
- Fonctionnement Recettes : 306 690 €
- Investissement Dépenses : 110 019 €
- Investissement Recettes : 110 019 €

Budget Commune

Compte administratif

le Conseil approuve, sous la présidence de Mme Garcia, à l'unanimité, le compte administratif 2017, faisant apparaître les résultats suivants :

- Fonctionnement Dépenses : 2 120 131.42 €
- Fonctionnement Recettes : 2 232 273.21 €
- Investissement Dépenses : 580 254.42 €
- Investissement Recettes : 963 066.84 €

Compte de gestion

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte de gestion dont les résultats sont le reflet du compte administratif.

Affectation de résultat

Le solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement étant de 382 812.42 €, ajouté à l'excédent du Camping de 30 886.62 €, soit **413 699.04 €**, le résultat cumulé (excédent) de la section de fonctionnement étant de 112 141.79 €, ajouté à l'excédent du Camping de 1 053.77 €, soit **113 195.56 €** et les restes à réaliser en dépenses de 43 895.07 €, il ressort que le besoin de financement de la section d'investissement peut être estimé à 0 €. Ainsi le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante : Ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 113 195.56 €.

Vote du taux des taxes locales pour l'année

Considérant la fusion des deux communes, les services fiscaux nous proposent un état 1259 indiquant les bases d'imposition pour l'année 2018 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune est de 87 725 €. Vu le projet de budget primitif faisant ressortir un besoin de recettes de 618 945 €, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le produit attendu des 3 taxes locales et de la CFE à 501 430 €, soit, les taux suivant, identiques à 2017 :

Nature des taxes	Bases d'imposition	Taux proposés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	1 641 000	14.13%	231 873 €
Foncier bâti	1 244 000	15.31%	190 456 €
Foncier non bâti	59 057	81.87%	48 876 €
C.F.E.	155 400	19.45%	30 225€
TOTAL			501 430 €

Budget primitif

Le Conseil décide d'ouvrir et ou de continuer, en section d'investissement dépenses, les opérations suivantes :

Opération n°101 PLU modification n°2

Article 202 :

2017		2018	
Voté	Réalisé	Crédit de report	Proposé
5 700.00	2 579.91	3 120.09	500.93

Opération n°102 Halle et four à pain

Article 2313

2017		2018	
Voté	Réalisé	Crédit de report	Proposé
0.00	0.00	0.00	15 000.00

Opération n°103 Boucherie-Alimentation

Article 2313

2017		2018	
Voté	Réalisé	Crédit de report	Proposé
0.00	0.00	0.00	240 00.00

Opération votée en hors taxe

Opération n°104 Centre associatif La Vallade

Article 2313

2017		2018	
Voté	Réalisé	Crédit de report	Proposé
0.00	0.00	0.00	37 434.00

Opération n°105 Accessibilité Église

Article 2313

2017		2018	
Voté	Réalisé	Crédit de report	Proposé
0.00	0.00	0.00	20 000.00

Pour le budget, le Conseil adopte, par 17 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, les propositions suivantes :

- Fonctionnement Dépenses : 1 690 835.00 €
- Fonctionnement Recettes : 1 690 835.00 €
- Investissement Dépenses : 726 206.00 €
- Investissement Recettes : 726 206.00 €

Budgets Assainissement et Locations Communales : admissions en non-valeur

La Trésorerie de Saint-Aulaye demande au Conseil d'admettre en non-valeur les sommes de 112.72 € et 92.76 € pour le budget Assainissement et 70 € pour le budget principal. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Marchés de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'Église et le Centre associatif de La Vallade

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché de maîtrise d'œuvre pour les opérations d'investissement de l'accessibilité de l'Église et le Centre Associatif de La Vallade.

Avenant au bail de location de terrains pour Arbor Aventure

Monsieur SIBILEAU souhaite pouvoir bénéficier d'une location de terrain pour pouvoir installer un trampoline et bénéficier d'un branchement électrique. Ce terrain, cadastré AC 135 serait loué pour une surface de 225 m². Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au bail consenti le 6 avril 2012 et fixe le nouveau loyer à 1 500 €, comme l'an dernier.

Foire de La Latière : conventions

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Gendarmerie pour le service d'ordre, celle de la Croix Rouge, l'avenant aux conventions concernant la location des halles municipales, les devis pour le dégagement des véhicules, le gardiennage de nuit, la location de chevaux et la ferme pédagogique.

Vol aux Services Techniques : chèque de remboursement

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le chèque de remboursement concernant le cambriolage des Services Techniques le 13 décembre dernier. Ce chèque, d'un montant de 8 559.53 € correspond au vol de matériels.

Personnel - Recrutement des saisonniers

Le Conseil décide le recrutement des agents saisonniers suivants :

- Musée du Pastel : du 7 au 31 juillet 2018 : Blandine PETIT ; du 1^{er} août au 2 septembre : Frédérique FERRIER (du mardi au samedi de 14h00 à 19h), Tsvetomira VLADIMIROVA fera le remplacement les jours de repos des « titulaires » ;
- Salon du Pastel : du 28 juillet au 26 août : Mélanie CALLEROT
- Musée du Cognac : Tsvetomira VLADIMIROVA (le samedi et dimanche de 15h à 18h30),
- Toboggans : du 7 juillet au 3 août, de 14h à 18h30 : Luc MENARD (du dimanche au mardi) et Marion BOST (du mercredi au samedi) ; du 4 août au 2 septembre, de 14h à 18h30 : Alexis PAIREMAURE (du dimanche au mardi) et Héléa DELMAS (du mercredi au samedi),
- Piscine : Christelle BACQUEY et Tsvetomira VLADIMIROVA fera le remplacement les jours de repos de la titulaire pour la **caisse** (sous la responsabilité de Marie-Paule GALINAT, régisseur), les week-ends de juin puis du 7 juillet au 2 septembre, Lucas SICARD (1.5 jours par semaine en juin, et du 7 juillet au 2 septembre en binôme avec Nicolas Grange, BEESAN)
- Plage : du 7 juillet au 2 septembre : Lucas SICARD et Amandine COULOMBIER.

Médiathèque Geneviève Callerot : mise à disposition d'une exposition « Raymond rêve »

Le Conseil Départemental, via la Bibliothèque Départemental de Prêt, propose la mise à disposition gratuite d'une exposition « Raymond rêve », comprenant 40 livres, 16 panneaux, 1 DVD, 1 jeu, 4 fauteuils, 1 moquette et 2 bacs mousses. La valeur de cette exposition est de 1 740€ et sera à disposition du public du 24 avril au 19 mai 2018. Le Conseil accepte à l'unanimité.